

DEUX JOURS EN AUVERGNE

LES 28 ET 29 SEPTEMBRE 2026

Château Dauphin



Notre Dame du Port



L'Aventure Michelin



Puy de Lemptégny

Nous vous proposons d'enjamber en 2 jours plus de 30 000 ans à Clermont-Ferrand :

- Il y a 30 000 ans, le Puy de Lemptégny était un volcan actif ; venez découvrir ses entrailles en petit train.
- Il y a 1 000 ans, on bâtissait l'église Notre Dame du Port à Clermont et le château Dauphin à Pontgibaud.
- Il y a 200 ans commençait l'aventure Michelin qui se poursuit de nos jours.

PROGRAMME

Lundi 28 septembre :

- Rendez-vous à 10h à Pontgibaud pour visiter à 10h15 le Château Dauphin, témoin de l'Histoire, avec ses jardins.
- A 13h, déjeuner sur le site Lemptégy avant que le Puy nous révèle ses entrailles à partir de 14h30.
- Vers 17h30, nous repartons vers Clermont-Ferrand pour rejoindre l'hôtel IBIS Montferrand où nous dînerons à 19h30.

Mardi 29 septembre :

- A 10h nous nous immergerons dans l'Aventure Michelin.
- A 12h15 déjeuner près du Stade Michelin
- Nous commencerons la visite du vieux Clermont avec la cathédrale et Notre Dame du Port.
- Vers 16h30, nous reprendrons la route pour Saint Didier.

EN PRATIQUE

Coût :

238 € par personne.

Groupe limité à 20 personnes

Trajets :

Coût total : $(363\text{km} \times 0,40) + 32,60 = 177,80 \text{ €}$

Durée du trajet Saint Didier Pontgibaud : 2h environ en passant dans Clermont-Ferrand (plus long de 4 minutes seulement qu'en utilisant la A89 jusqu'à Pontgibaud).

Inscription et paiement :

Inscription avant le 30 juin 2026.

Inscriptions impératives par mail auprès de Michel Cochet amicochet@wanadoo.fr prises dans l'ordre d'arrivée.

Si vous ne payez pas par HelloAsso mais par chèque, merci de l'indiquer dans ce mail.

Paiement d'un acompte de 120€ par HelloAsso après avoir reçu confirmation de votre inscription.

Paiement du solde soit en même temps que l'acompte, soit avant le 25 août 2026.

Renseignements :

Michel et Anne-Marie Cochet : 07 83 04 78 80 et 06 60 55 73 74

Gérard et Maryse Roucaut : 06 09 65 07 89 et 06 62 17 59 90

RAPPEL :

o « Chaque participant exerce l'activité sous sa propre responsabilité, doit avoir les aptitudes nécessaires et avoir souscrit une assurance personnelle Responsabilité Civile, accidents de la vie et assistance. Un responsable d'activité peut refuser l'inscription d'un participant s'il estime qu'il n'a pas les aptitudes nécessaires »

o « Nous vous informons que les photos prises au cours de l'activité ou de la sortie peuvent être diffusées sur notre site internet »